

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019

« JULIENNE GOURVIL, UNE DOMESTIQUE DE CAMPAGNE FACE A SES MAITRES EN BRETAGNE AU XVIII^E SIECLE »

Par Christian Kermool, docteur en histoire

Résumé : Michèle Le Bourg

En introduction à son exposé, Christian Kermool, cite son premier ouvrage, « Les notables du Trégor : éveil à la culture politique et évolution dans les paroisses rurales (1770-1850) » aux Presses universitaires de Rennes, 2002.

Ce livre fait suite à sa thèse intitulée : « Les notables paroissiaux du Trégor : permanences et évolutions (1770-1850) sous la direction d'Alain Croix, soutenue le 18 novembre 2000, à l'Université de Rennes 2. Il reflète la conséquence des importantes recherches qui ont permis de rapporter l'histoire d'une élite paysanne locale sur une période empreinte de la Révolution française et au-delà.

Plus tard, Christian Kermool découvre le Mémoire de Maîtrise de Michèle-Elder Ugland, soutenu à l'Université de Rennes 2, en 1968, « Une fabrique paroissiale aux XVII^e et XVIII^e siècles en Basse-Bretagne ».

Notons au passage que l'ARSSAT est fière de citer Michèle, membre engagé dans ses activités de longue date.

Dans le mémoire de Michèle Ugland, Christian Kermool découvre l'existence d'un procès concernant une jeune domestique, Julienne Gourvil originaire de Lohuec. Les nombreuses recherches de documents relatifs à l'histoire de cette jeune femme vont amener l'historien sur la piste, non pas de l'écriture d'un roman, mais d'un vrai travail scientifique qui permet de relater le fonctionnement de la justice, d'abord seigneuriale puis royale et parlementaire.

Son titre : « Julienne Gourvil, une domestique de campagne face à ses maîtres en Bretagne au XVIII^e siècle ». Ce livre est paru le 10 juillet 2019 aux éditions « A l'ombre des mots » de Pubu.

L'histoire de Jeanne Gourvil, « je la connais depuis trente ans. Elle dormait dans mes archives personnelles » nous dit Christian Kermool.

Puis il mentionne François Furet (1927-1997), historien spécialiste de la Révolution française, à qui il emprunte les hiérarchies paysannes au XVIII^e siècle :

Ménager

- Fermier qui s'acquitte de sommes fixes, les fermages
- Métayer qui possède un bail et verse la moitié des revenus au seigneur
- Convenancier, propriétaire de convenants

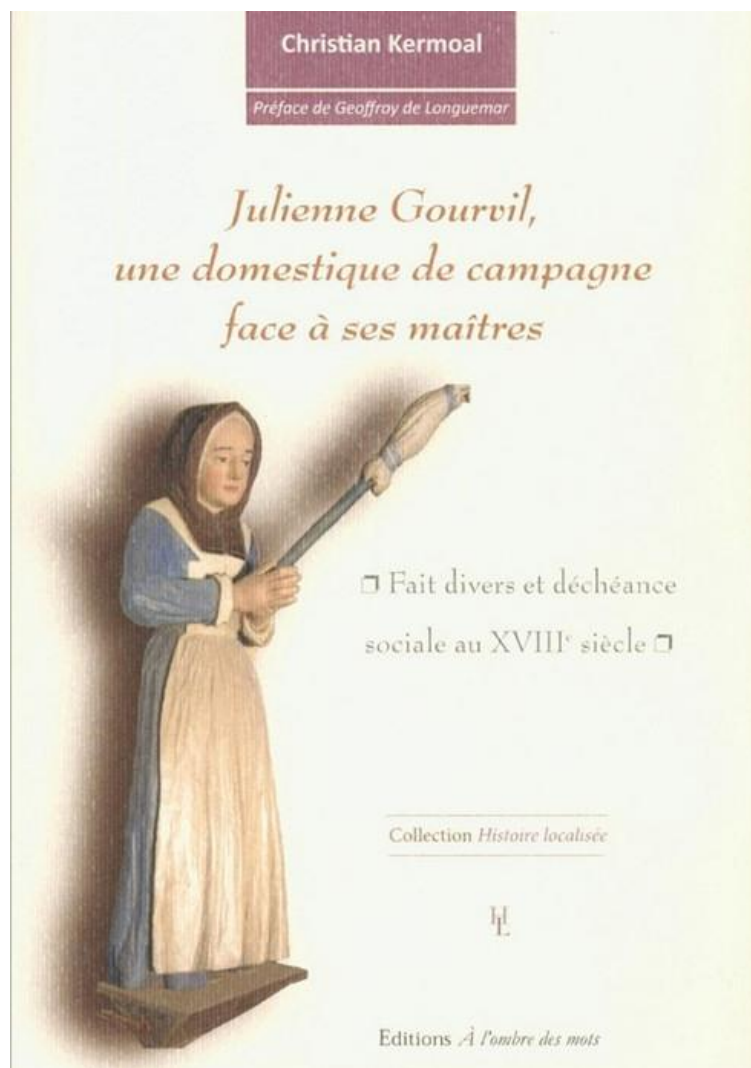
Et s'en suivent : Laboureur, Journalier, Domestique, Pauvre.

Le cadre ainsi fixé, le résumé de l'histoire se trouve rappelé :

Julienne Gourvil, de Ploubezre, est une domestique de campagne engrossée par le fils de son maître (un convenancier), en 1754 qui décide de porter son affaire devant la justice seigneuriale et qui gagne son procès. Elle s'investit ensuite dans une bataille juridique entre le général de la paroisse et ce même maître devant la justice royale car il s'agit de savoir qui va nourrir l'enfant. Et là, jugement contraire ! La paroisse est déboutée et Julienne pourrait en subir les conséquences. Les finances paroissiales sont tellement mises à mal que la seule solution est de poursuivre en appel devant le Parlement à Rennes.

Cette histoire permet de saisir les circonstances de l'appel à la justice (seigneuriale, royale puis parlementaire) par des paysans (illettrée et exclusivement bretonnante pour Julienne Gourvil, un peu moins illettrés pour les autres), de voir fonctionner cette justice et d'observer la pugnacité d'une jeune domestique face à son maître particulièrement retors.

Présentation de l'ouvrage



Les deux ouvrages de Christian Kermol sont disponibles à la bibliothèque de l'ARSSAT :

- Les notables du Trégor, Eveil à la culture politique et évolution dans les paroisses rurales (1770-1850). Edition les PUR (Presses Universitaires de Rennes) 2002.
- Julienne Gourvil, une domestique de campagne face à ses maîtres. Edition à l'ombre des mots 2019.

INTRODUCTION

Le 7 janvier 1755, la nouvelle fit le tour de la paroisse de Ploubezre : un nouveau-né avait été abandonné la veille chez Yves Lucas au Convent Noël Kerellou ! Les langues se délièrent assez vite : c'était Julienne Gourvil, la mère de l'enfant, ancienne servante chez les Lucas, qui l'avait apporté. Cet abandon était le dernier épisode d'une première affaire, celle d'une domestique engrossée puis maltraitée par son amant, ce dont elle s'était plainte devant la justice du lieu : l'affaire Gourvil. En portant l'enfant au Convent Noël Kerellou, Julienne Gourvil entendait dénoncer le père : un acte fort qui attribuait la paternité du nourrisson à un membre de cette maison, en l'occurrence Jacques-Nicolas Lucas, le fils aîné de la famille.

Yves Lucas n'entendait certainement pas devoir nourrir l'enfant de son ancienne servante. Il imagina devant la justice royale un stratagème pour faire supporter l'entretien de l'enfant par la communauté paroissiale toute entière. Le général de la paroisse refusa tout net. Cette sorte d'ancêtre de nos municipalités, considérant les prétentions d'Yves Lucas comme fallacieuses, décida de porter l'affaire en justice. Ainsi démarra une deuxième affaire : l'affaire Lucas.

Les deux affaires sont liées entre elles par la naissance de l'enfant ; elles ne sont pas banales. La première, érigée sur fond

d'amours ancillaires somme toute des plus communes, propose ici une variante intéressante : c'est le fils et non le maître qui est le père. Mais elle interpelle surtout par la pugnacité que met Julienne Gourvil à dénoncer son séducteur, jusqu'à lui abandonner son enfant. Le côté surprenant réside dans la facilité que montre l'ancienne domestique à actionner la justice seigneuriale, puis la justice royale pour parvenir à ses fins. Nous cherchons à déterminer pourquoi et comment.

La seconde affaire est encore plus étonnante. Yves Lucas se sert hardiment de la justice royale pour échafauder une ruse censée le dispenser de nourrir l'enfant laissé chez lui. Il ne craint pas, non plus, d'affronter ses contradicteurs devant les juges, jusqu'en appel au Parlement de Bretagne à Rennes. Et il ne dédaigne pas afficher ses prétentions devant tous les paroissiens de Ploubezre, sans crainte apparente de ce qu'ils peuvent en penser et en dire. Là encore, nous essayerons de comprendre ce personnage pour expliquer un entêtement par divers aspects déroutant.

Car tout, bien sûr, se passe au vu et au su de tous. La communauté paroissiale, les voisins, les relations des uns et des autres apparaissent, et plus qu'en filigrane, dans cette double histoire. Le rôle joué par l'opinion publique dans les décisions de chacun mérite une attention particulière. Nous y porterons notre regard en nous attachant notamment à définir si la crainte ou la honte, le paraître ou l'orgueil, ont pu jouer un rôle chez une domestique comme chez un paysan convenancier.

L'institution que constitue le général de la paroisse est elle aussi digne d'intérêt. La surprise ne vient pas tant de sa pugnacité à défendre les intérêts des habitants ; elle le fait toujours, même pour des sommes ridiculement faibles. Mais dans les conflits avec des particuliers, qui un jour peuvent être amenés à participer aux fonctions paroissiales, la recherche d'un arrangement est la solution la plus courante. Or ce n'est pas le cas ici, ce qui ouvre un champ d'interrogations sur les raisons d'un tel jusqu'au-boutisme.

Enfin, tout au long du récit, nous allons rencontrer les hommes de la Justice. Certains comme Poullain du Parc font partie des plus célèbres juristes du temps. D'autres incarnent le pouvoir : juges, lieutenants de juge, procureurs royaux ou seigneuriaux. Bien sûr, nous verrons à l'œuvre les avocats des différentes parties. Mais nous nous attacherons aussi au rôle de la plèbe judiciaire, tous ces notaires, huissiers, audenciers, sergents ou contrôleurs, qui fièrement se faisaient appeler « maître » et sans le travail desquels nous n'aurions pas de sources à exploiter aujourd'hui. En particulier, nous nous intéresserons à la circulation de l'argent, le coût d'une justice qui se rend mais qui se paye et dont les montants ne sont pas toujours négligeables pour une domestique, un particulier ou même un général de paroisse.

Une servante engrossée par un de ses maîtres, un particulier opposé aux représentants de sa paroisse ! Ce type de situation était trop courant pour que les faiseurs de plaintes s'en saisissent. Dans cette Basse-Bretagne rurale, une littérature orale aurait pu en conserver le souvenir ; nulle *son* n'a toutefois rappelé les amours difficiles de Julienne Gourvil ni les mauvais traitements qu'elle subit étant encore enceinte, nulle *gwerz* n'a conté les démêlés d'Yves Lucas avec les paroissiens. Il ne reste que quelques vieux papiers qui nous ont permis de reconstituer cette histoire.

En évoquant ces sources, il faut rappeler le rôle essentiel que jouèrent Jean-Pierre Pinot et Yves Briand dans leur conservation et leur rendre hommage. C'était dans les années soixante. Le déménagement de l'ancien presbytère de Ploubezre rappela l'existence de documents oubliés ; il s'agissait du fonds des archives paroissiales. Dans un premier temps, le géographe brestois et l'ancien archiviste de la ville de Paris trièrent et classèrent cette manne. Michèle Elder Ugland fut la première à s'en servir comme historienne¹. Nous lui devons l'appella-

1. ELDER UGLAND Michèle, *Une fabrique paroissiale aux 17^e et 18^e siècles en Basse-Bretagne*, mémoire de maîtrise (dir. Jean Meyer), Université Rennes 2, 1968.

